

Monsieur Sébastien LECORNU

Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 5 novembre 2025

Monsieur le Premier ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la gravité qu'aurait, pour la santé publique, comme pour l'équilibre de nos territoires, la mesure de réduction du remboursement des cures thermales envisagée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. L'abaissement du taux de remboursement pour les patients en affection longue durée (ALD), jusqu'ici pris en charge à 100 %, ou toute évolution vers un déremboursement partiel ou total, constituerait en effet une erreur stratégique, budgétairement discutable et socialement injuste.

Il est tout d'abord important de rappeler que les cures ne sont pas un service de confort mais un acte de soins reconnu : elles font l'objet d'une prescription médicale, sont encadrées par un forfait codifié, comprennent un suivi obligatoire par un médecin thermal et des bilans de santé à l'entrée et à la sortie. Les cures thermales ont un bénéfice médical attesté par de nombreuses études scientifiques, et ce dans diverses indications (rhumatologie, affections respiratoires chroniques, réhabilitation oncologique, obésité etc...).

Les dépenses liées aux cures thermales représentent entre 250 et 350 millions d'euros par an, soit moins de 0,2 % des dépenses totales de l'Assurance Maladie. En 2024, plus de 471 000 patients ont suivi une cure conventionnée, sur prescription médicale. Un déremboursement partiel ou total inciterait au contraire au recours à des alternatives moins efficaces et plus coûteuses (traitements médicamenteux chroniques, kinésithérapies répétées, hospitalisations). Les économies budgétaires immédiates seraient ainsi annulées par des coûts différés plus élevés pour l'Assurance Maladie.

Au-delà de la santé, le thermalisme constitue un levier économique majeur. Bien que les retombées indirectes et les emplois induits (hébergement, restauration, commerce local, fournisseurs, activités connexes) soient difficiles à évaluer avec précision, ceux-ci représentent, de manière néanmoins certaine, des centaines de millions d'euros et des dizaines de milliers d'emplois, et permettent de maintenir un équilibre économique dans des dizaines de communes.

La dimension territoriale est d'ailleurs centrale : 90 % des stations thermales se situent dans des communes de moins de 10 000 habitants. Dans nombre de ces territoires, l'établissement thermal constitue l'un des premiers employeurs locaux et assure la vitalité du tissu économique. La fermeture d'une station entraînerait non seulement des pertes d'emplois directs, mais aussi la disparition de pans entiers de l'économie locale.

Par ailleurs, le profil des curistes met en évidence la vulnérabilité de la population concernée : personnes âgées, patients atteints de pathologies chroniques, revenus modestes. Supprimer ou réduire le remboursement reviendrait à réserver l'accès à la cure à une population plus aisée, accentuant ainsi les inégalités sociales de santé, mais aussi le sentiment d'abandon dans des zones déjà fragilisées.

Si des pistes d'amélioration du modèle économique peuvent être inventées et discutées, en lien avec les acteurs de la filière et les élus, réduire ou supprimer leur remboursement serait une décision lourde de conséquences, économiquement inefficace, socialement injuste et politiquement risquée.

Les cures thermales ne sont ni un luxe ni un simple confort, mais une composante du système de santé français et un outil de prévention reconnu. C'est pourquoi nous vous demandons de renoncer à une mesure uniforme qui détruirait cette composante importante de notre offre de soins et fragiliserait fortement de nombreux équilibres territoriaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.




Carole DELGA
Présidente de Régions de France
et de la Région Occitanie



Renaud MUSELIER
Président délégué de Régions de France
et de la Région Sud



Jérôme DURAIN
Président de la Commission Santé/Formations
sanitaires et sociales de Régions de France
et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le Président du Conseil Exécutif
de Corse

Gilles SIMEONI



Fabrice PANNEKOUCKE
Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Alain ROUSSET
Président de la Région Nouvelle Aquitaine



Gabriel SERVILLE
Président de la Collectivité de Guyane



Xavier BERTRAND
Président de la Région Hauts de France



Mme Huguette BELLO
Présidente de la Région Réunion



Président de la Région Guadeloupe



Franck LEROY
Président de la Région Grand Est